

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TOUROUVRE-AU-PERCHE**  
**SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020**

Nombre en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 38

Convocation : 30/06/2020  
Affichage : 17/07/2020

Le mardi 7 juillet deux mille vingt à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle Zunino sur la commune déléguée de Tourouvre sous la présidence de Monsieur Franck POIRIER, Maire, après convocation légale du 30/06/2020.

Présents : M. POIRIER Franck, M. AGIN Didier, M. ANQUETIL Dominique, Mme BEAUDOIRE Céline, M. BEAUDOIRE Julien, M. BILLON Arnaud, M. BOUTTIER Jean-Jacques, Mme CLAVEAU Sandra, M. DESMONTS Noël, M. DEVISE Gérard, M. DUGUET Christian, Mme ENGRAND Corinne, Mme FONTAINE Estelle, Mme GOSNET Cindy, M. GUEUGNON Jean-Edouard, M. GUYOT Philippe, M. HAGHEBAERT Frédéric, M. LARRIVIERE Jean, Mme LESSIRARD Emmanuelle, M. LEYZOUR Michel, M. MANNOURY César, M. MANNOURY Christophe, Mme MARTIN Jocelyne, Mme MARTIN Valérie, Mme MASSE Maryse, M. MASSON Didier, Mme PARENT Marie, M. PETIT Bruno, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme RICHARD Céline, Mme SAUVANEIX Alexandra, M. SIMONNET Marc, Mme WINCZURA Karine.

Absents, Excusés : M. BLANCHARD Cyril (donne pouvoir à Mme MARTIN Valérie), Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie (donne pouvoir à Mme MARTIN Valérie), Mme FEUGUEUR Stéphanie (donne pouvoir à M. BOUTTIER Jean-Jacques), M. HERAULT Christophe, Mme LAMARRE Nicole (donne pouvoir à M. PETIT Bruno).

Assistai(ent) également : Mme VALERY Nelly - Responsable des services

**Ordre du jour** :

- 1° Désignation d'un secrétaire de séance,
- 2° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2020,
- 3° Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal,
- 4° Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Haut Perche,
- 5° Désignation d'un délégué Défense, d'un correspondant Sécurité routière, un référent Villages étapes,
- 6° Renouvellement de la Commission Communale des Impôts,
- 7° Commune déléguée de Randonnai - Opération d'aménagement d'un rond point en centre bourg :  
- travaux de démolition partielle de 3 immeubles dans le cadre de l'aménagement d'un rond point à l'entrée de bourg : mission de maîtrise d'œuvre et projet de réhabilitation de l'immeuble situé rue de la mairie,
- 8° Commune déléguée de Tourouvre :  
- Projet de réhabilitation d'un immeuble en une Résidence de Jeunes Travailleurs : maîtrise d'œuvre,  
- Projet de réhabilitation d'un commerce « épicerie solidaire » et d'un logement situés au n°21 Rue du 13 août 1944 : consultation pour les lots de travaux,  
- Réseau de chaleur bois - aménagement et sécurisation des accès : modification du plan de financement,  
- Immeuble de location place Saint Laurent : modification des appareils de chauffage électrique,
- 9° Modification du tableau des emplois,
- 10° Centre de secours de la commune de Tourouvre au Perche : pose d'une stèle,
- 11° Société Protectrice des Animaux – refuge de Pervençères : campagne de stérilisation des chats errants,
- 12° Questions diverses.

Monsieur le Maire en premier lieu demande à l'assemblée, sur proposition de Monsieur GUEUGNON Jean-Edouard, qu'une minute de silence soit respectée en hommage au gendarme Mélanie LEMEE, originaire de la Ferté Macé, décédée en service lors d'un contrôle routier à Porte-Sainte-Marie (Lot et Garonne).

#### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame PARENT Marie est désignée secrétaire de séance.

#### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2020**

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2020.

#### **Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal**

**Décision n° 2020-060** : décide d'accepter le devis n°202006-A0435 du 15 juin 2020 d'Agetho Conseils 35-37 rue Louis Roussier BP 248 61007 ALENCON CEDEX pour un montant de 570 €HT concernant les travaux topographiques suite à la vente de parcelles de terrain, rue Juchereau sur la commune déléguée de Tourouvre.

**Décision n° 2020-061** : Décide d'accepter le devis n°DE00002894 du 20 juin 2020 de Perche Info 7 Place de la République 61400 MORTAGNE AU PERCHE pour un montant de 378,58 €HT concernant l'achat d'une imprimante multifonctions sur la commune déléguée d'Autheuil.

**Décision n° 2020-062** : Décide d'accepter le devis n°DE00002893 du 20 juin 2020 de Perche Info 7 Place de la République 61400 MORTAGNE AU PERCHE pour un montant de 90,83 €HT concernant l'achat d'un onduleur sur la commune déléguée de Tourouvre.

**Décision n° 2020-063** : Décide d'accepter le devis n°DE00891 du 28 juin 2020 de Plessis Matthieu Le Bas de Sainte Anne Tourouvre 61190 Tourouvre au Perche pour un montant de 569.65 €HT concernant la mise en place d'un système de filtration d'eau de la fontaine située au centre bourg de la commune déléguée de Tourouvre.

**Décision n° 2020-064** : Décide d'accepter le devis n°DE00890 du 28 juin 2020 de Plessis Matthieu Le Bas de Sainte Anne Tourouvre 61190 Tourouvre au Perche pour un montant de 292.60 €HT concernant la mise aux normes du coffret de raccordement électrique situé place Louis Debray (raccordement des marchands ambulants) sur la commune déléguée de Tourouvre.

**Décision n° 2020-065** : Décide d'accepter deux devis de Conty 61 n°41 rue Lazare Carnot 61000 Alençon concernant l'installation de la téléphonie (téléphones et internet) dans le cabinet médical sis rue des Cloutiers sur la commune déléguée de Tourouvre :

- devis n°DE111481 pour un montant de 81.00 €HT (abonnements mensuels de lignes téléphoniques + Internet)
- devis n°DE111482 pour un montant de 952.00 €HT (matériel et installation)

**Décision n° 2020-066** : Décide d'accepter le devis n°230 du 29 juin 2020 de Gosnet JérémY n°6 rue de l'étang des Gaillons Randonnai 61190 Tourouvre au Perche pour un montant de 1 300.30 €HT concernant la mise hors d'eau de l'atelier technique (vers la mairie) sur la commune déléguée de Randonnai.

#### **DELIBERATION n°2020-07-001**

##### **Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Haut**

**Perche** Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-8,

Monsieur le Maire expose que suite à l'installation du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, il convient de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants pour représenter la collectivité au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Haut Perche à laquelle est

rattachée la commune. L'élection des délégués de la commune se déroule à bulletin secret et conformément à l'article L5211-7 du CGCT,

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les délégués suivants :**

SYNDICAT	TITULAIRES	NOMS DES TITULAIRES	SUPPLEANTS	NOMS DES SUPPLEANTS
<b>SIAEP DU HAUT PERCHE</b>	3	PETIT Bruno	3	SAUVANEIX Alexandra
		AGIN Didier		LESSIRARD Emmanuelle
		MANNOURY Christophe		BILLON Arnaud

#### **DELIBERATION n°2020-07-002**

##### **Désignation d'un délégué Défense, d'un correspondant Sécurité routière, un référent Villages étapes**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner un délégué Défense, un correspondant Sécurité routière, un référent Villages étapes.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les élus suivants en qualité de :**

- **Délégué Défense : HERAULT Christophe**
- **Correspondant Sécurité routière : MANNOURY Christophe**
- **Référent Villages étapes : CLAVEAU Sandra**

#### **DELIBERATION n°2020-07-003**

##### **Renouvellement de la Commission Communale des Impôts**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour les communes de plus de 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La Direction Générale des Finances Publiques expose dans son courrier du 2 juin 2020 que « cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en oeuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation) ».

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms :

	NOM	PRENOM	COMMUNE DELEGUEE
1	NORMANDEL	MICHEL	TOUROUVRE
2	ANQUETIL	DOMINIQUE	TOUROUVRE
3	LESSARD	PHILIPPE	TOUROUVRE
4	MONHEE	GUY	TOUROUVRE
5	POULLAIN	FRANCINE	TOUROUVRE
6	MARTIN	JOCELYNE	TOUROUVRE
7	LEYZOUR	MICHEL	TOUROUVRE
8	BAGOT	BERNARD	RANDONNAI
9	BOUTTIER	JEAN-JACQUES	RANDONNAI
10	MASSE	MARYSE	RANDONNAI
11	FEUGUEUR	STEPHANIE	RANDONNAI
12	ENGRAND	CORINNE	RANDONNAI
13	MICHEL	ANDRE	BUBERTRE
14	VILLETTE	PATRICE	BUBERTRE
15	HAGHEBAERT	FREDERICK	BUBERTRE
16	DEHODANG	EMMANUEL	LIGNEROLLES
17	AUCORDIER	ANDRE	LIGNEROLLES
18	BERNARDIN	FABIEN	LIGNEROLLES
19	PETIT	BRUNO	LIGNEROLLES
20	MANNOURY	CESAR	BIVILLIERS
21	BEAUDOIRE	STEPHANE	BIVILLIERS
22	CLAVEAU	SANDRA	AUTHEUIL
23	SIMONNET	MARC	AUTHEUIL
24	LEGOUT	ANDRE	AUTHEUIL
25	DJENNADI	VIRGINIE	LA POTERIE AU PERCHE
26	MARTIN	VALERIE	LA POTERIE AU PERCHE
27	LESSIRARD	EMMANUELLE	BRESOLETTES
28	BOUFFANAIS	PATRICIA	BRESOLETTES
29	AGIN	DIDIER	PREPOTIN
30	SIMON	REMY	PREPOTIN
31	LAMARRE	NICOLE	CHAMPS
32	MORVAN	PATRICK	CHAMPS

#### DELIBERATION n°2020-07-004

**Commune déléguée de Randonnai - Opération d'aménagement d'un rond-point en centre bourg : - travaux de démolition partielle de 3 immeubles dans le cadre de l'aménagement d'un rond-point à l'entrée de bourg : mission de maîtrise d'œuvre et projet de réhabilitation de l'immeuble situé rue de la mairie**

Monsieur le Maire expose l'opération en cours qui concerne l'aménagement de l'entrée de bourg de la commune déléguée de Randonnai (RD603/918) ;

#### **Préambule :**

Dans le cadre de ladite opération la commune de Tourouvre au Perche a fait l'acquisition de 3 immeubles.

Immeuble 1 : Rue de la Mairie (47 170€)

Immeuble 2 : Route de Sainte Anne (42 177€)

Immeuble 3 : Rue du Centre (25 470€)

## **I) Travaux :**

Le Département et la Communauté de communes des hauts du Perche sont parties prenantes au projet pour ce qui concerne les travaux de Voies et Réseaux Divers (VRD).

La commune quant à elle doit procéder au rescindement des 3 immeubles afin de préparer l'emprise sécurisée du carrefour et ses abords.

**L'immeuble 1** a fait l'objet d'une consultation pour des travaux de désamiantage, de démolition partielle et d'aménagement d'un logement locatif.

L'analyse des offres porte l'ensemble des travaux à 328 012€ TTC contre 245 634€ TTC estimés :

- Le dépassement des offres est conséquent par rapport à l'estimatif du maître d'œuvre
- Les crédits budgétaires 2020 sont insuffisants

**L'immeuble 2 et 3** doivent eux aussi faire l'objet d'une consultation pour des travaux de désamiantage et de démolition

## **II) Phasage**

Il convient de poursuivre l'opération en deux phases :

### **Phase 1 : consultation et réalisation des travaux de désamiantage et de démolition**

- Immeuble 1 : désamiantage et de démolition partielle
- Immeuble 2 : désamiantage et de démolition avec réfection du mur mitoyen
- Immeuble 3 : désamiantage et de démolition avec réfection du mur mitoyen

### **Phase 2 : aménagement de l'immeuble 1**

Hypothèse n°1 : création d'un espace ouvert au public et aux associations.

Hypothèse n°2 : création d'un espace coworking / Une étude de faisabilité serait à engager dans un premier temps.

## **III) Financement :**

Crédits votés 2020 : 147 375€ (Maîtrise d'œuvre + diagnostics + travaux pour les 3 immeubles)

Prospectives de financement à redéfinir :

- Rescindement des immeubles 2 et 3 : Département  
(immeuble 1 : une subvention du Département de 30 000 € a été notifiée)
- Aménagement de l'immeuble 1 : recherche de financement à définir

Monsieur GUEUGNON Jean-Edouard souligne que les travaux de réhabilitation de l'immeuble rue de la mairie ont vraisemblablement été évalués en deçà des perspectives d'aménagement.

Madame FONTAINE Estelle demande si la création d'un rond-point est judicieuse au vu des perspectives de dépenses pour cette opération.

Monsieur le Maire expose que le Département, missionné par la Communauté de communes des hauts du Perche a effectué, une étude pour ce qui concerne l'aménagement du rond-point. Un financement de la Communauté de communes et du Département est à finaliser ; la quote-part de chacun reste à finaliser. Pour l'heure le Département a annoncé une prise en charge à hauteur de 100 000€.

Monsieur BOUTTIER Jean-Jacques indique que le carrefour est une voie de croisement dangereuse et que le feu tricolore actuel n'est plus aux normes (bon nombre de véhicules ne respectent pas l'obligation d'arrêt). Pour ce qui est des trois bâtiments exposés ci-dessus ceux-ci sont inoccupés et tendent à devenir insalubres et dangereux.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 35 voix pour et 3 abstentions, décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

- **de lancer une consultation de travaux pour le désamiantage et la démolition des immeubles exposés supra :**
- **Immeuble 1 Rue de la Mairie : désamiantage et de démolition partielle**  
**Immeuble 2 Route de Sainte Anne : désamiantage et de démolition avec réfection du mur mitoyen**  
**Immeuble 3 Rue du Centre : désamiantage et de démolition avec réfection du mur mitoyen**

**Article 2<sup>ème</sup> :**

- **d'abandonner l'opération initiale de travaux consistant en la réhabilitation de l'ensemble de l'immeuble 1 rue de la mairie en logement locatif,**
- **de lancer une étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'immeuble 1 rue de la Mairie en espace de coworking.**

**Article 3<sup>ème</sup> :**

- **Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin des dossiers exposés aux articles 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup>.**

**DELIBERATION n°2020-07-005**

**Commune déléguée de Tourouvre :**

**Projet de réhabilitation d'un immeuble en une Résidence de Jeunes Travailleurs : maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire expose ;

**Préambule :**

Dans le cadre de l'aménagement d'une Résidence de jeunes travailleurs sur la commune déléguée de Tourouvre, il convient de faire le point quant à l'avancée du projet :

- une demande de subvention auprès de l'Europe a été faite : fonds LEADER mobilisés à hauteur de 57 500€ : sur une base de travaux de 385 000 €HT
- l'emprise foncière du projet n'est pas finalisée : négociations non abouties pour un garage et une maison

**I) Détermination du lieu d'implantation de la Résidence Jeunes travailleurs :**

Afin de conserver les fonds européens réservés pour l'instant, il convient de respecter un timing stricte à savoir que l'ensemble du dossier (diagnostics, maîtrise d'œuvre, esquisses, estimations des travaux, élaboration d'un plan de financement) devra être finalisé avant le lancement des travaux pour 2021 et lesdits travaux devront être achevés en 2022.

Dans ce contexte et au regard de la difficulté d'emprise foncière du projet il conviendrait de poursuivre l'opération sur un nouveau site qui se trouve également en centre bourg, à savoir l'immeuble communal situé rue de la Verrerie.

Cet immeuble devait initialement accueillir un cabinet médical qui aurait été mis à disposition des médecins généralistes salariés du Département. Ceux-ci exercent en finalité dans l'ancien cabinet du docteur Lamé rue des cloutiers sur la commune déléguée de Tourouvre (+Randonnai à l'Espace Métra).

**II) Programmation**

Hypothèse 1 : le lieu d'implantation initial est conservé.

Les négociations pour plusieurs acquisitions foncières sont à poursuivre ; le projet se trouve ajourné dans l'immédiat et les financements européens risquent d'être annulés.

Hypothèse 2 : changement d'implantation du Projet : rue de la Verrerie.

Il convient de contractualiser avec un maître d'œuvre pour qu'une esquisse et un estimatif des travaux soient établis.

Des perspectives de financement seraient à poursuivre (crédits votés au budget 2020 : 91 580 €TTC)

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de repositionner la réhabilitation de l'immeuble situé rue de la Verrerie sur la commune déléguée de Tourouvre en Résidence de jeunes travailleurs,**
- **DECIDE de lancer une nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre pour ladite réhabilitation exposée supra ; le contrat de maître d'œuvre en cours pour l'opération initiale devra être soldé,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**

#### **DELIBERATION n°2020-07-006**

##### **Commune déléguée de Tourouvre :**

##### **Projet de réhabilitation d'un commerce « épicerie solidaire » et d'un logement situés au n°21 Rue du 13 août 1944 : consultation pour les lots de travaux**

Monsieur le Maire rappelle l'opération de travaux de réhabilitation d'un commerce (coopérative) et d'un logement situés au n°21 Rue du 13 août 1944 ;

Coût prévisionnel de l'opération : 159 548€ HT (Crédits votés au budget 2020 : 159 494€ HT)

Commerce : 85 925€ HT

Logement : 54 667€ HT

Mission contrôle technique : 2 310€ HT

Mission Coordination sécurité protection de la santé : 1 391€ HT

Diagnostics : 1 085€ HT

Maîtrise d'œuvre : 14 170€ HT

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) notifiée : 53 715€

Demande de financement du Département : 10 000€ (non notifié à ce jour)

Une consultation est faite pour les travaux.

Une première analyse des offres est faite par le Maître d'œuvre.

Afin de respecter un planning contraint (réception des travaux au printemps 2021), il convient de poursuivre, dans les semaines à venir, la négociation par lot et au besoin établir une consultation complémentaire pour les lots jugés en première instance dans le cadre de la réglementation des marchés publics : infructueux, non conformes, inacceptables.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-06-005 du 27 mai 2020 portant « délégations de pouvoirs du conseil municipal au Maire »,

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de déléguer au Maire toute décision afférente à la consultation pour l'opération de travaux de réhabilitation d'un commerce et d'un logement situés au n°21 Rue du 13 août 1944 et pour ce qui concerne la poursuite du dossier en matière de préparation, passation, exécution du marché public alloti ; dans la limite des crédits votés au budget 2020,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**

#### **DELIBERATION n°2020-07-007**

##### **Commune déléguée de Tourouvre :**

- **Réseau de chaleur bois - aménagement et sécurisation des accès : modification du plan de financement**

Monsieur le Maire expose ;

Depuis trois ans la commune mène une réflexion sur les contraintes techniques et financières pour le renouvellement de son système de chauffage multidisciplinaire, au demeurant vieillissant au centre bourg de la commune déléguée de Tourouvre. En effet, il est à noter que pas moins de huit chaudières alimentent l'ensemble des bâtiments publics en centre bourg. Deux sont récentes, les six autres sont à changer à plus ou moins court terme. Il convient d'unifier et renouveler les installations diverses (énergies utilisées : fioul et propane).

C'est dans ce contexte que la commune a mandaté une étude d'opportunité auprès d'un bureau d'études (Boulard14). Il en ressort qu'un réseau de chaleur bois en centre bourg serait réalisable.

En parallèle le Territoire Energie de l'Orne (TE61) s'est proposé d'accompagner la commune dans cette démarche et c'est par délibération du 28 février 2019 (n°2019-02-147) que le conseil municipal a décidé de transférer au TE61 la compétence optionnelle de production et distribution de chaleur.

La réalisation d'une chaufferie bois sera menée, dans sa conception, et financée par le TE61 (coût estimé à 563 000€HT, hors subventions). Ce dernier facturera aux collectivités adhérentes (Tourouvre au Perche, Communauté de communes des hauts du Perche, Orne Habitat) les kilowattheures consommés pour les bâtiments publics et logements respectifs (mairie, salles annexes, gîte communal, groupe scolaire, logements, dojo).

Chaque adhérent aura en charge le raccordement au réseau de chaleur.

La commune de Tourouvre au Perche aura à aménager et à sécuriser la voirie donnant accès à la chaufferie. Il s'agit d'aménager la voie située entre le cimetière et l'école primaire. La sécurisation est une priorité, un maître d'œuvre est d'ailleurs mandaté à cet effet (Agetho conseils).

Aussi un bureau d'étude (Boulard14) et un architecte sont mandatés (JSA) par le TE61 pour que le projet soit efficient et qu'il s'intègre parfaitement dans son environnement, en tenant compte de la proximité de l'église.

Ce projet innovant et en adéquation avec l'aménagement du centre bourg et est le fruit de l'engagement à long terme de la commune sur une installation pérenne qui pourra être reproduite, le cas échéant, pour les bâtiments publics au bas du bourg (Salles des associations, Caserne des pompiers, Muséales, future Maison médicale, Logements Orne Habitat, Halte-garderie).

#### **Descriptif de l'investissement :**

Monsieur le Maire rappelle les travaux pris en charge par la commune (délégation de maîtrise d'ouvrage) : l'aménagement et la sécurisation de la voirie donnant accès à la chaufferie - VRD.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- réalisation d'une voie nouvelle permettant les livraisons sécurisées de la chaufferie bois
- aménagement des réseaux (eaux pluviales et éclairage public)
- création d'une jonction sécurisée vers les écoles permettant un accès des piétons (des travaux de démolition d'un immeuble ont été effectués : 36 920€TTC - ancienne garderie)
- modifier et sécuriser l'accès à l'arrière de l'école (cantine et garderie)
- création et matérialisation de places de stationnement

#### **Impact sur l'environnement :**

Ce projet doit permettre de répondre à un objectif d'économie d'énergie et de concrétiser l'engagement de la collectivité dans la transition énergétique.

#### **Coût prévisionnel de l'opération**

Travaux d'aménagement VRD :	128 820.00€ HT
Maîtrise d'œuvre :	7 025.00€ HT
Etude topographique :	<u>1 470.00€ HT</u>
Total :	137 315.00€ HT

#### **Plan de financement prévisionnel modifié (avant consultation des entreprises) :**

Une demande de financement de l'Etat a été faite (DETR); celle-ci a reçu un avis défavorable.

Travaux : 137 315 € HT / 164 778€ TTC

FCTVA :	27 030.18€
Fonds de concours CDC des Hauts du Perche :	68 873.91€ (initialement : 34 328€)
Autofinancement :	68 873.91€

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de définir la nature de bois à utiliser (le type de chaudière en dépend).



**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VALIDE le plan de financement suivant : travaux de VRD**

**Travaux estimés : 137 315 € HT / 164 778€ TTC**

**FCTVA : 27 030.18€**

**Fonds de concours CDC des Hauts du Perche : 68 873.91€**

**Autofinancement : 68 873.91€**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier notamment la convention de financement avec la Communauté de communes des Hauts du Perche.**

Madame MARTIN Jocelyne quitte la salle.

**DELIBERATION n°2020-07-008**

**Commune déléguée de Tourouvre :**

- **Immeuble de location place Saint Laurent : modification des appareils de chauffage électrique**

Monsieur le Maire expose qu'un immeuble communal Place Saint Laurent, de 80m<sup>2</sup>, est mis en location pour un montant de 277.46€ (dernier montant de loyer).

Le dernier locataire a quitté les lieux le 27 mai 2020. Avant de contractualiser avec un nouveau locataire, il convient d'effectuer des travaux :

Monsieur ANQUETIL Dominique informe que des devis ont été demandés :

Changement des radiateurs électriques et de la porte d'entrée

- Radiateurs X 5 :  
SARL PLESSIS : 2 837.20€ HT  
DOM INSTAL : 4 025.36€ HT
- Porte : devis en cours

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VALIDE le devis de la SARL PLESSIS d'un montant de 2837.20€ HT,**

**AUTORISE la dévolution des travaux,**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**

**DELIBERATION n°2020-07-009**

**Modification du tableau des emplois**

Monsieur le Maire propose la modification du tableau des emplois comme suit :

- Augmentation d'heures de travail pour un agent affecté au secrétariat des mairies de Bivilliers, Champs, Prépotin : + 6heures au 1<sup>er</sup> septembre 2020 (26/35<sup>ème</sup>)
- Changement de grade d'un agent technique intercommunal (entretien des bâtiments) à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 :
  - Suppression du poste d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe (7/35<sup>ème</sup>)
  - Création du poste d'Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe (7/35<sup>ème</sup>)
- Nomination d'un Adjoint technique en qualité de stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 à raison d'un temps de travail de 15/35<sup>ème</sup> (actuellement en CDD depuis février 2019 à 15/35<sup>ème</sup>),
- Agent technique affecté aux espaces verts et entretien de la voirie et des bâtiments : proposition de renouvellement d'un contrat de travail *aidé* arrivé à échéance (2ans) en contrat à durée déterminée de un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, à raison de 24.50/35<sup>ème</sup> (sans modification de temps de travail).

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VALIDE la modification du tableau des emplois comme exposé ci-dessus,**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**

#### **DELIBERATION n°2020-07-010**

##### **Centre de secours de la commune de Tourouvre au Perche : pose d'une stèle**

Monsieur le Maire fait part d'une demande du Centre de secours de Tourouvre au Perche d'implantation d'une stèle au Centre de secours de Tourouvre au Perche dédiée aux commémorations liées aux pertes humaines lors d'interventions (site sur la commune déléguée de Tourouvre).

- Devis MOUSSET : 550€ HT

Monsieur GUEUGNON Jean-Edouard regrette qu'il n'y ait pas de visuel de ladite stèle.

Monsieur MANNOURY Christophe demande pourquoi la stèle n'est pas prise en charge par l'amicale des sapeurs-pompiers.

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'une collaboration entre la commune et le Centre de secours, et qu'il convient que cette acquisition soit prise en charge dans son intégralité par la collectivité.

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VALIDE le devis exposé supra,**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**

#### **DELIBERATION n°2020-07-011**

##### **Société Protectrice des Animaux – refuge de Pervençères : campagne de stérilisation des chats errants**

Monsieur le Maire expose :

en collaboration avec la SPA (refuge de Pervençères), une campagne de stérilisation de chats errants est menée depuis deux ans à raison de 10 captures annuelles (400€/an).

Il convient d'augmenter les captures sur l'année 2020, les portant à 20.

Coût supplémentaire : 400€ / 2020

Madame RICHARD Céline informe qu'il existe également l'association La Main à la Pattoune située sur la commune du Plantis qui recueille des animaux menacés ; Monsieur le Maire propose que cette association soit contactée pour les prochaines campagnes.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ACCEPTTE de contractualiser avec la SPA dans le cadre d'une nouvelle campagne de stérilisation des chats errants sur la commune de Tourouvre au Perche,**

**ACCEPTTE dans le cadre de cette campagne de verser à la SPA une subvention de 400€,**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**

##### **Questions diverses**

Monsieur DUGUET Christian informe que les commissions « Développement économique, développement numérique, développement durable et urbanisme » et « Tourisme, culture et patrimoine » se sont réunies pour exposer les projets à venir sur le territoire ; des groupes de travail et des référents ont été proposés. Monsieur DUGUET Christian remercie les conseillers municipaux qui ont montré leurs intérêt et motivation aux différentes thématiques abordées.

Monsieur DUGUET Christian rappelle les thèmes définis et référents désignés pour ces deux commissions, Madame DJENNADI Virginie étant excusée.

COMMISSION Développement économique, développement numérique, développement durable et urbanisme					
THEME	DENOMINATION	GROUPE DE TRAVAIL			
		REFERENT			
1	Acteurs économiques du territoire	GUEUGNON Jean-Edouard			
2	Terrains à vocation "artisanale et industrielle "	RADIGUET Angéline			
3	Foyer de Jeunes Travailleurs	WINCZURA Karine	BEAUDOIRE Céline		
	Epicerie associative dite " Barnabé "	WINCZURA Karine	PARENT Marie		
4	Pépinière d'entreprises/Ateliers relais/Maison des Artisans	DUGUET Christian	PETIT Bruno	BEAUDOIRE Julien	un ou deux artisans
5	Interface et inventaire du monde agricole	BILLON Arnaud  RADIGUET Angéline			
6	Atelier Coworking	BILLON Arnaud			
7	Formations à l'utilisation tous publics des outils numériques	BEAUDOIRE Céline			
8	Etude des labels existants et possibles	CLAVEAU Sandra	PARENT Marie	LESSIRARD Emmanuelle	BEAUDOIRE Julien
9	Charte des " Bonnes Conduites/Economie Durable/Respect de la biodiversité "	PARENT Marie  LARRIVIERE Jean			
10	Inventaire des terrains et parcelles constructibles	GUEUGNON Jean-Edouard	BEAUDOIRE Julien		

COMMISSION Tourisme, culture et patrimoine					
THEME	DENOMINATION	GROUPE DE TRAVAIL			
		REFERENT			
1	Village étape	CLAVEAU Sandra	PARENT Marie	LESSIRARD Emmanuelle	
2	Gîte étape de Tourouvre	FONTAINE Estelle	ANQUETIL Dominique		
3	Mobilité	MARTIN Valérie	WINCZURA Karine	FONTAINE Estelle	
4	Randonnée	DJENNADI Virginie	BEAUDOIRE Céline	MARTIN Valérie	CLAVEAU Sandra
5	Résidences secondaires	MASSE Maryse	GUEUGNON Jean-Edouard		
6	Patrimoine	GUEUGNON Jean-Edouard	MARTIN Valérie	GUYOT Philippe	
7	Artistes et artisans	WINCZURA Karine	MASSE Maryse	LESSIRARD Emmanuelle	

Monsieur BOUTTIER Jean-Jacques :

- indique que la commission « communication » se réunira le 21 juillet prochain
- informe le conseil municipal de la distribution sur la commune du bulletin communal l’ECHO des dix bourgs par voie postale et propose que chaque Maire délégué prenne les numéros supplémentaires en mairie pour qu’une distribution soit faite dans les boîtes aux lettres des résidences secondaires
- invite les membres du conseil à partager les informations faites sur la page Facebook de la commune

MANNOURY Christophe informe que sur un circuit de chemin de randonnée situé sur la commune nouvelle et la commune d’Irai un pont est en mauvais état.

Madame LESSIRARD Emmanuelle informe qu’une visite de la clairière forestière de la commune déléguée de Bresolles est programmée le 23 juillet prochain à 9h30 ; cette sortie sera commentée par Madame TRAN VAN LOC Aurélie en qualité de chargée de mission du Parc Naturel Régional du Perche.

Monsieur le Maire informe qu’en raison des mesures sanitaires du COVID 19, les festivités ordinairement prévues pour le 14 juillet sont annulées ; cependant une gerbe sera déposée au Monuments aux Morts en présence des Maires délégués et Adjoints.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la prochaine réunion de conseil : le 10 septembre 2020 à 18H30.

La séance est levée à 21h45.